

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00071 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↔ en exercice : 60  
↔ présents : 46  
↔ représentés : 12

**Date de convocation :**

Mercredi 23 Mars 2022

**Secrétaire de séance :**

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES** : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM** : M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Stéphanie LIPREAU donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET  
**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

**Absents excusés :**

**TRIGNAC** : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

**Commission** : Commission Développement économique et Emploi

**Objet** : Syndicat mixte Atlanpole - Retrait de La Roche-sur-Yon Agglomération - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

**Commission** : Commission Développement économique et Emploi

**Objet** : Syndicat mixte Atlanpole - Retrait de La Roche-sur-Yon Agglomération - Approbation

---

**Jean-Claude PELLETEUR, Vice-président,**

Expose,

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil communautaire a renouvelé son adhésion au syndicat mixte Atlanpole.

Ce Syndicat Mixte Atlanpole porte la technopole du bassin économique et universitaire Nantes – Saint-Nazaire – La Roche-sur-Yon et étend son action sur Cap Atlantique. Il a pour objet l'ingénierie de l'innovation, l'incubation de projets et l'animation de réseau d'entreprise.

Par le courrier en date du 20 juillet 2021, Monsieur Luc Bouard, Président de la Roche-sur-Yon Agglomération informait Madame la Présidente du Syndicat Mixte Atlanpole :

- du lancement par l'EPCI d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une démarche technopolitaine sur la Vendée ;
- d'une réflexion de la collectivité sur sa sortie d'Atlanpole suite aux conclusions de l'étude.

Lors du Conseil d'administration d'Atlanpole du 02 décembre 2021, Madame Françoise Raynaud, Vice-présidente de la Roche-sur-Yon Agglomération confirmait en séance la demande de sortie de la collectivité du syndicat mixte.

Par courrier du 1<sup>er</sup> février 2022, La Roche-sur-Yon Agglomération a sollicité l'inscription de son retrait au comité syndical. Cette demande de retrait a été approuvée par La Roche-sur-Yon Agglomération lors du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022, engageant ainsi officiellement le lancement du processus de sortie.

Le 21 février 2022, le Conseil d'administration a délibéré et validé à la majorité des 2/3 en application de l'article

L. 5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en précisant les conditions du retrait à savoir :

- la sortie de la collectivité sera effective au budget 2023,
- la sortie de la collectivité ne conduira pas à une compensation financière par les autres membres du syndicat mixte;
- la sortie de la collectivité ne conduira pas de fait à une modification du périmètre d'intervention d'Atlanpole. En effet, l'ensemble du Département de Vendée fait partie du bassin universitaire de Nantes et Atlanpole y intervient depuis sa création, et ce bien avant l'adhésion en 2005 de la Ville de La Roche-sur-Yon. Par ailleurs, certaines activités d'Atlanpole sont menées sur un périmètre régional : activités liées aux pôles de compétitivité, pilote de dispositifs régionaux (Incubateur MESRI, Plan DeepTech, E-DIH, ESA-BIC..).

Dès lors les membres ont trois mois pour accepter à leur tour, à l'unanimité, les conditions de ce retrait précisées ci-dessus.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir approuver les conditions du retrait de la Roche-sur-Yon Agglomération du syndicat mixte Atlanpole.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**  
***ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)***